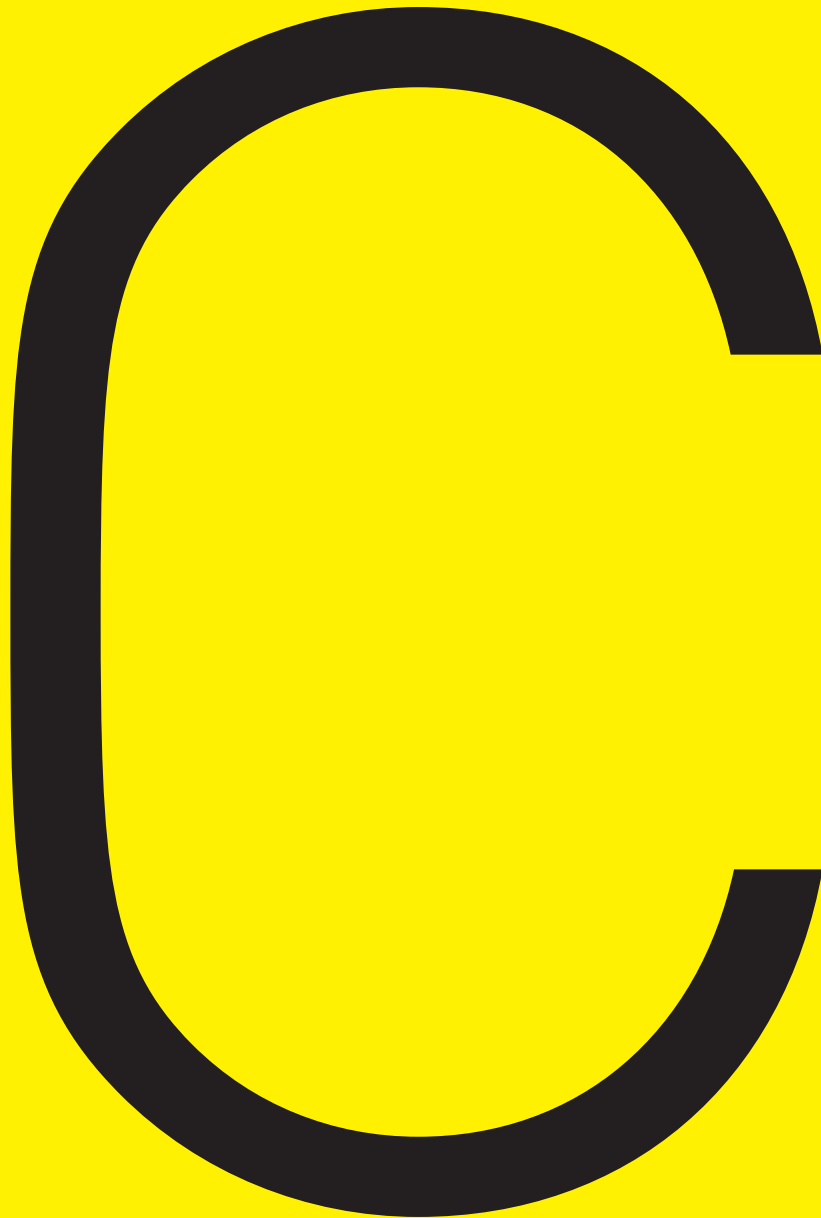


CHAZAI+PARTNERS

Cabinet d'avocats d'affaires indépendants basé au Cameroun



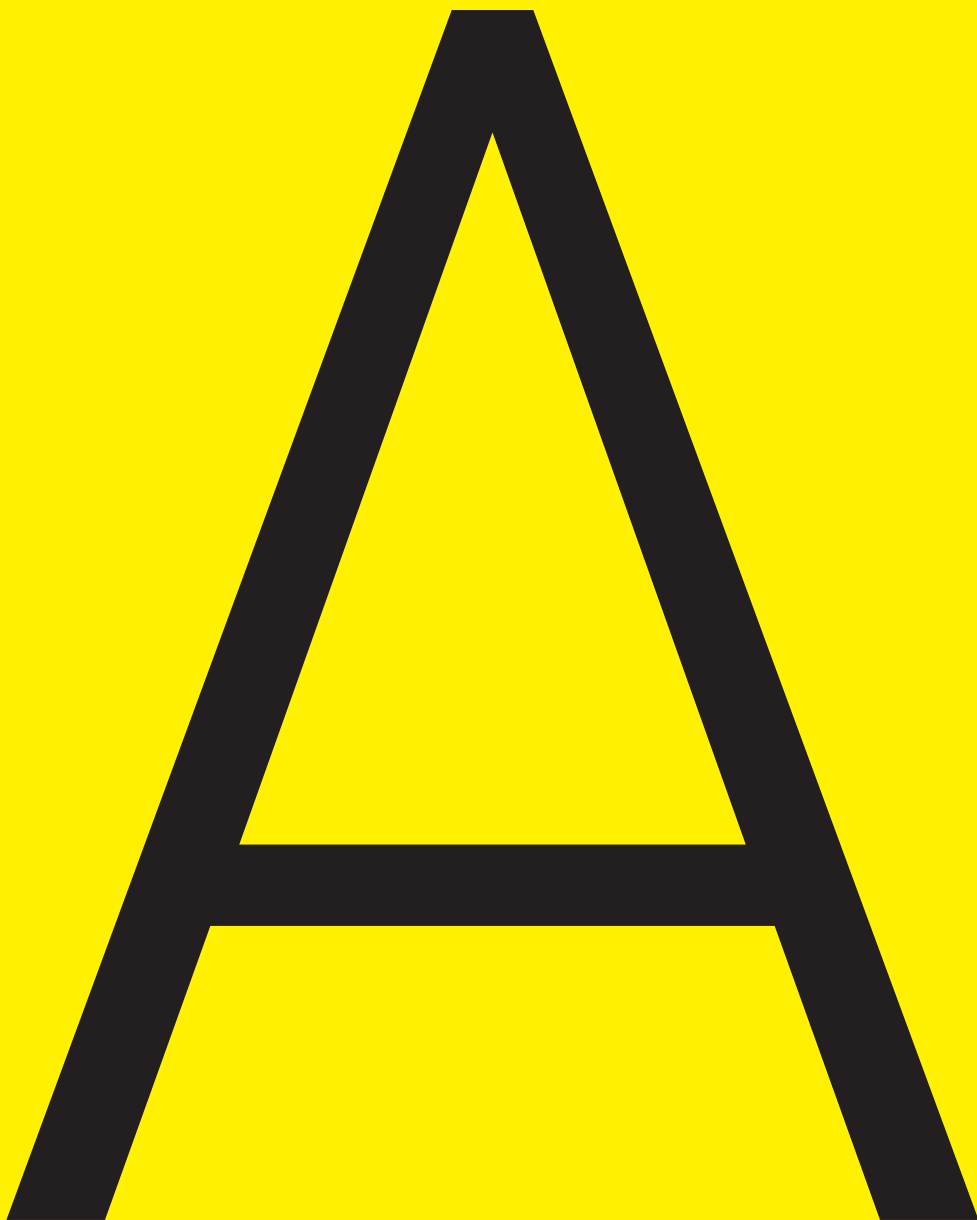
LE CABINET

CHAZAI & PARTNERS propose aux entreprises locales et internationales, aux banques et fonds d'investissement, aux compagnies d'assurances, aux institutions publiques et privées ainsi qu'aux gouvernements, une assistance juridique à compétences multiples et des services personnalisés, accessibles et innovants.

Le cabinet accompagne également les créateurs et dirigeants d'entreprises ainsi que les start-ups sur l'ensemble de leurs besoins juridiques et fiscaux.

Nos avocats et nos juristes sont compétents aussi bien en conseil qu'en contentieux et ont une parfaite connaissance de la pratique du droit des affaires au Cameroun et à l'international.

Le cabinet a été fondé par Aurélie CHAZAI, avocate aux Barreaux du Cameroun et de Paris ayant exercé pendant plusieurs années dans des cabinets anglo-saxons à Paris, animée par la vision de retourner s'installer au Cameroun afin de proposer directement au niveau local une offre complète de services correspondants aux standards internationaux et répondant aux besoins spécifiques des projets et des transactions en Afrique.



NOTRE ADN

Notre cabinet a été fondé sur les valeurs suivantes qui nous définissent et sont au cœur de notre pratique :

- **Excellence :**
nous agissons en toute circonstance avec professionnalisme, méthode, rigueur et diligence. Nos avocats sont compétents aussi bien en français qu'en anglais.
- **Intégrité :**
nous mettons un point d'honneur à établir le meilleur rapport de confiance avec nos clients et à agir en toute intégrité. Notre éthique professionnelle est absolument irréprochable.
- **Pragmatisme :**
nous délivrons à nos clients des services sur-mesure, innovants et adaptés à l'environnement économique et politique de la région.
- **Esprit d'équipe :**
notre équipe est composée d'avocats et de juristes ayant établi un lien de proximité et une synergie forte nous poussant à œuvrer ensemble dans le meilleur intérêt de nos clients.



NOTRE EXPERTISE

Le cabinet propose à ses clients camerounais et internationaux un accompagnement d'excellence dans les principaux domaines du droit des affaires :

- Droits des sociétés & Fusions-Acquisitions
- Private equity
- Banque & Finance
- Assurances
- Marchés de capitaux
- Transports
- Droit commercial & Distribution
- Droit public, marchés publics & Partenariats Publics-Privés
- Contentieux & Arbitrage
- Droit social
- Restructurations & Procédures collectives
- Propriété intellectuelle, Télécoms, Médias & Technologies
- Droit foncier & Transactions immobilières
- Fiscalité

Nos avocats disposent d'expertises multiples et notre travail en équipe nous permet d'apporter à nos clients des conseils stratégiques et innovants contribuant à l'aboutissement de leurs projets.



NOS SECTEURS D'ACTIVITÉ

Nous mettons à la disposition de nos clients notre expertise dans les principaux secteurs d'activités du droit des affaires.

Nos avocats ont été formés à comprendre les problématiques que rencontrent nos clients dans leurs secteurs d'activités et sont en mesure de proposer une solution sur-mesure qui prend en compte les spécificités de chaque secteur.

- Télécommunications, Médias & Technologies
- Distribution & Consommation
- Industrie (notamment agroalimentaire)
- Énergies & ressources naturelles (pétrole, mines)
- Infrastructures
- Immobilier
- Aéronautique et aéroportuaire
- Gouvernements & Secteur Public
- Économie numérique et collaborative
- Loisirs, tourisme et hôtellerie
- Santé, pharma et sciences de la vie
- Sports



NOTRE RÉSEAU

CHAZAI & PARTNERS est un cabinet avec une dimension internationale forte et une approche globale du conseil.

Le cabinet a noué des partenariats stratégiques avec des cabinets d'avocats implantés en Afrique de l'Ouest, en Europe et aux États-Unis ainsi qu'avec d'autres acteurs du monde des affaires (cabinet de conseil en stratégie et finance, gestion de projets, expertise-comptable, recouvrement) afin de vous proposer une assistance globale et internationale de haut niveau et de vous accompagner dans toutes les étapes de vos projets, de la planification au financement et à la mise en œuvre.



NOTRE ÉQUIPE

Notre équipe se compose de juristes disposant d'une expertise locale couplée à une expérience internationale.

Les avocats du cabinet sont compétents aussi bien en conseil qu'en contentieux et accompagnent localement les clients sur toutes leurs opérations en Afrique avec une qualité de services correspondants aux standards internationaux.

Aurélié CHAZAI – Associée
achazai@chazai-partners.com

Flora WAMBA – Consultante
fwamba@chazai-partners.com

Sarada NYA – Consultante
snya@chazai-partners.com



Aurélie CHAZAI – Associée

achazai@chazai-partners.com

Avocate aux Barreaux du Cameroun et de Paris, Aurélie Chazai est l'associée fondatrice du cabinet.

Sa pratique se concentre sur les opérations de fusions-acquisitions, private equity, marchés de capitaux, financement bancaire, financement de projets, contrats commerciaux, restructurations d'entreprises et transactions immobilières.

Aurélie CHAZAI a été collaboratrice au sein du bureau parisien du cabinet anglais Ashurst LLP avant de rejoindre en 2014 le bureau parisien du cabinet américain Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP. Au cours de ses expériences, elle a eu l'occasion d'intervenir sur les aspects corporate et financier de nombreuses transactions en Europe et en Afrique (notamment dans des pays membres de l'OHADA).

Elle est notamment intervenue sur les opérations suivantes :

- l'Eurobond à deux tranches (1,25 milliards de dollars et 625 millions d'euros) de la République de Côte d'Ivoire listée à la Bourse du Luxembourg et son offre concomitante de rachat d'obligations existantes pour un montant de 750 millions de dollars ;
- la négociation de financement de projets (notamment l'accompagnement d'un producteur indépendant d'électricité dans le cadre de la construction d'une centrale hydroélectrique en Afrique de l'Ouest) ;
- la négociation de projets miniers en Afrique ;
- l'emprunt obligataire sous forme de Sukuk (150 milliards de FCFA) de la République de Côte d'Ivoire listé à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières d'Abidjan ;
- l'Eurobond de la République du Sénégal (1,1 milliards de dollars) accompagné d'un crédit-relais (150 millions de dollars) ;

- la négociation de partenariats publics-privés (notamment le partenariat public-privé relatif à la construction et le financement à hauteur de 100 millions d'euros de la Cité Administrative de Diamniadio au Sénégal, ainsi que divers projets de partenariats publics-privés au Cameroun, Sénégal, Togo, Côte d'Ivoire et Mali) ;
- la négociation d'acquisitions et/ou de cessions de sociétés (notamment l'acquisition du groupe Lucas Meyer Cosmetics par International Flavors & Fragrances Inc., l'acquisition du groupe Winoa par KKR, Davidson Kempner et Bennett auprès de LBO France, mais également la cession par une société française cotée d'une branche d'activité à un groupe américain) ;
- la négociation de financements bancaires (notamment dans le cadre de la construction d'un parc éolien en Amérique latine, mais également dans le cadre du refinancement du bas de bilan d'un groupe français via la souscription d'une dette unitranche) ;
- la mise en place de filiale commune (notamment le conseil du groupe Segro dans la mise en place de sa joint-venture SELP) ;
- la négociation d'opérations de restructurations (notamment l'accompagnement des prêteurs mezzaneurs dans la restructuration de la dette du groupe Parkeon).

Aurélie CHAZAI a également travaillé au sein des cabinets Willkie Farr & Gallagher LLP, Herbert Smith Freehills LLP, Linklaters LLP, CMS Bureau Francis Lefebvre et Ernst & Young à Paris, ainsi qu'au sein du département droit boursier et financier de la société de gestion d'actifs AXA Investment Managers.

Elle a été chargée d'enseignement en droit bancaire à l'Université de Cergy Pontoise en France de 2012 à 2013.

Aurélie CHAZAI est titulaire d'un Master 2 Recherche en Droit Financier de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, d'un Master 2 Professionnel en Droit des Affaires et Fiscalité de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, ainsi que d'un Master 1 en Droit Fiscal et d'une Licence en Droit Privé de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Elle parle le français et l'anglais couramment.

Elle est membre de l'African Business Lawyers' Club (ABLC), un club dédié à la promotion d'une meilleure pratique des affaires en Afrique, et est également membre de l'Association des Juristes Camerounais de France (AJCF), une association engagée dans la promotion de la destination "Cameroun" auprès d'investisseurs en France.



Flora WAMBA – Consultante

fwamba@chazai-partners.com

Avocate aux Barreaux du Cameroun et de Paris, Flora Wamba est consultante au sein du cabinet.

Sa pratique se concentre sur les opérations dans le domaine des assurances et des transports, les contrats commerciaux, le contentieux et l'arbitrage et le droit social.

Flora WAMBA a acquis une solide expérience en droit des assurances et en droit commercial au sein du cabinet d'avocats français Granrut à Paris. Elle a notamment eu l'occasion d'intervenir tant en matière de contentieux qu'en matière de conseil auprès d'organismes d'assurances et de réassurances.

Elle est notamment intervenue sur les opérations suivantes :

- En matière de contentieux, elle a su assister les organismes d'assurances auprès de juridictions étatiques françaises mais également auprès de juridictions arbitrales sur des contentieux relatifs à l'assurance-vie mais également à la mise en cause de la responsabilité des organismes d'assurances ;
- Flora WAMBA est également intervenue sur des dossiers de conseils relatifs à l'audit de contrats d'assurance, et à la mise en conformité du contenu des documents contractuels des organismes d'assurance.

Flora WAMBA a effectué plusieurs détachements au sein d'entreprises d'assurance exerçant en France et au Luxembourg. Elle a ainsi pu assister une entreprise d'assurance luxembourgeoise dans le cadre de la commercialisation de ses contrats d'assurance en Libre Prestation de Service en France.

Flora WAMBA a également travaillé au sein des cabinets Gide Loyrette Nouel et Ernst & Young à Paris, ainsi qu'au sein du département assurance de la société Suez Environnement – Degremont et au sein du département juridique de l'organisme d'assurance GMF VIE.

Elle a organisé et présenté des formations notamment auprès de l'Argus de l'assurance sur le thème de la "protection de la clientèle" et a rédigé les articles de doctrine suivants :

- "Mettre en conformité le traitement des réclamations"
Flora Wamba & Christophe Bourdel, 25 avril 2014, L'Argus de l'assurance, Cahiers Pratiques ;
- "Vers un renforcement de la charge de la preuve de la fausse déclaration du souscripteur ?" Flora Wamba, Lexbase Hebdo, édition privée n°564 du 27 mars 2014 ;
- "Souscripteurs de contrats d'assurance-vie : les bonnes pratiques commerciales"
Christophe Bourdel & Flora Wamba, 27 mars 2013, Le Cercle des Echos.

Flora WAMBA est titulaire d'un Master 2 Professionnel en Droit des Assurances de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne ainsi que d'un Master 1 en Droit International des Affaires et d'une Licence en Droit Privé de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne.

Elle parle le français et l'anglais couramment.



Sarada NYA – Consultante

snya@chazai-partners.com

Avocate aux Barreaux du Cameroun et de Paris, Sarada Nya intervient en qualité de consultante au sein du cabinet.

Sarada NYA a été collaboratrice au sein du cabinet français Courtois Lebel à Paris avant de rejoindre le bureau parisien du cabinet anglais DWF LLP où elle exerce depuis près d'un an en droit des sociétés. Elle intervient en particulier dans le domaine des fusions et acquisitions, y compris dans les opérations de restructurations ou de liquidations d'entreprises.

Elle est notamment récemment intervenue sur l'acquisition de trois sociétés françaises par le groupe Keywords International coté sur le marché boursier anglais.

- Elle est également une experte sur les questions de gouvernance d'entreprise, en droit pénal des affaires et en éthique des affaires. Elle est notamment intervenue dans la rédaction de la politique anti-corruption du groupe français Tarkett ;
- Elle intervient également en droit de la distribution, en propriété intellectuelle, droit des nouvelles technologies et en droit maritime.

En Afrique, Sarada NYA intervient sur des transactions réalisées dans plusieurs des pays membres de l'OHADA. Elle conseille également de grands groupes tels que le groupe Tagidor SA dans la restructuration du capital d'une de ses joint-venture.

Sarada NYA a également travaillé au sein du département corporate & corporate finance du bureau parisien du cabinet anglais Pinsent Mason LLP, au sein du cabinet Pinot de Villechenon & Associés, un cabinet d'affaires français spécialisé en private equity, ainsi qu'au sein du département droit des sociétés de la société Dalkia, au sein de la direction juridique de la société Alain Afflelou Franchiseur, à la direction juridique groupe de la société Tarkett et au sein du secrétariat général de la société de gestion d'actifs Axa Investment Managers.

Sarada NYA est titulaire d'un Master of Laws (LL.M.) en Droit du Commerce International de l'Université de Dundee en Écosse, d'un Master 2 en Droit et Éthique des Affaires de l'Université de Cergy Pontoise, ainsi que d'un Master 1 de Droit des Contrats et de l'Entreprise et d'une Licence en Droit Privé de l'Université Catholique de Lille. Elle parle le français et l'anglais couramment.

Elle est la trésorière de l'Association des Juristes Camerounais de France (AJCF). Elle est membre active de l'African Business Lawyers' Club (ABLC), un club dédié à la promotion d'une meilleure pratique des affaires en Afrique, et est également membre du Cercle des Juristes pour l'Éthique des Affaires. Sarada Nya est la présidente de la filiale française de l'association Believe In Africa, une association américaine constituée par les membres de la diaspora africaine pour la promotion et le développement économique et social du continent africain.

CHAZAI+PARTNERS

Cabinet d'avocats d'affaires indépendants basé au Cameroun

1149, Bld. de la République – Immeuble SUNU Assurances (à côté Hôtel SOMATEL), Bali
B.P. 4937 Douala – Cameroun

T: +237 233 432 617 | P: +237 6 66 97 14 88 | P: +33 6 13 15 85 26

contact@chazai-partners.com

www.chazai-partners.com